

Procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet 2025 à 18 h

Présents : Bonnaterre Sébastien, Bouche Jean-Louis, Chausse Jacques, Chicoutel Guy, Defay Martine, Rolland Alain, Roussel Isabelle, Sylvain Annick

Pouvoirs : Klein Estelle à Chausse Jacques

Secrétaire de séance : Roussel Isabelle

Convocation envoyée et affichée le 21 juillet 2025

1. Approbation du PV du dernier conseil

Le PV est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Pour : 8+1/10

2. Délibérations

2.1 Délibération concernant l'adhésion des communes de Mercoeur, Berbezit et Lubilhac et le retrait de la commune de St Pal de Senouire du SGE

Madame le maire informe le conseil que son accord est sollicité concernant l'adhésion des communes de Mercoeur, Berbezit et Lubilhac au Syndicat des eaux de Brivadois, qui l'a par ailleurs approuvée, ainsi que concernant le retrait de la commune de Saint Pal de Senouire également approuvé par le Syndicat.

Décision du conseil : après en avoir délibéré, les membres du conseil donnent leur accord, à l'unanimité des présents et représentés, à l'adhésion de ces 3 communes au SGE et au retrait de Saint Pal de Senouire.

Vote pour : 8+1/10

3. Points divers

- le point sur le dossier DETR concernant l'aménagement de la rue du Chapial côté sud

Madame le maire rappelle que ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention, déposée en décembre 2023, au titre de la DETR. La subvention obtenue a été bien inférieure à la demande et le plan de financement n'a pas pu être bouclé à ce jour. Se pose donc la question de savoir si le conseil souhaite maintenir ce dossier ou en annoncer l'abandon. Isabelle Roussel, 1^{ère} adjointe, apporte les précisions suivantes : tout projet DETR doit connaître un début d'exécution dans un délai de 2 ans à compter de la notification de l'arrêté de subvention. L'opération doit être achevée dans un délai de 4 ans à compter de la date de commencement de son exécution. Une prolongation de délai peut en outre être sollicitée pour une durée de 2 ans.

En l'occurrence, le projet a eu un début d'exécution puisqu'il y a eu une étude de maîtrise d'œuvre. La commune dispose en fait d'un délai allant jusqu'à fin 2027, sinon fin 2029, pour réaliser ce projet.

Eu égard à ces considérations, et vu l'intérêt du projet, il est convenu de le maintenir, à charge pour l'équipe suivante de prendre une décision.

- transfert de la compétence assainissement au Syndicat des eaux

Madame le maire explique que, alors que le conseil avait voté pour un transfert au 1^{er} janvier 2026, le SGE a malencontreusement intégré Saint-Ilpize dans la liste des communes transférant la compétence au 1^{er} juillet. Dans la mesure où la délibération prise par la commune pouvait faire l'objet d'interprétations différentes, la commune a alors interrogé la Trésorerie, la sous-préfecture et la préfecture pour avoir confirmation qu'un passage de la compétence au 1^{er} juillet serait valide juridiquement parlant. La préfecture l'a confirmé.

Le transfert se fait donc au 1^{er} juillet, ce qui est préférable financièrement parlant car les communes qui transféreront la compétence en 2026 devront préalablement faire réaliser à leurs frais une étude de leurs réseaux, dont le coût est estimé à 20.000 €.

Pour ce qui concerne les travaux de la station d'épuration de Tapon, comme l'acte d'engagement a été signé par la commune avant le 1^{er} juillet, le SGE est tenu de reprendre le marché et de faire réaliser les travaux.

- demande d'achat d'une parcelle communale de la part de Mélissa Bonnaterre

Il est précisé que Sébastien Bonnaterre a quitté la séance pendant la présentation et la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Mélissa Bonnaterre souhaite aménager une ancienne grange et acheter un terrain communal situé derrière. Le conseil y est favorable dans la mesure où il restera un passage le long du mur. Il faudra faire venir un géomètre et bien étudier la question avec lui. Il est précisé que les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

- appel d'offres pour réhabilitation salle polyvalente

Pour faire suite à la consultation, les offres des entreprises ont été étudiées par l'architecte. Elles correspondent en général à l'estimation qui avait été faite, certaines étant inférieures. Néanmoins, des questions seront posées à certaines entreprises pour s'assurer que leur proposition est en phase avec la demande. On entre donc dans une

phase de négociation. Il faut aussi trouver des entreprises pour le lot 4 (menuiseries intérieures) pour lequel on n'a reçu aucune offre. Un nouveau point sera fait début septembre.

- affaissement de chaussée sur la route descendant de Grenier direction sud

Un affaissement est survenu sur cette chaussée, dans le sens de la longueur. Il est potentiellement dangereux, aussi la commune a-t-elle pris un arrêté pour interdire la circulation. Des barrières ont été posées. Plusieurs entreprises ont été consultées pour effectuer les travaux de réparation. L'offre de Marquet est la plus avantageuse et est donc retenue.

- classement des bois et forêts exposés au risque d'incendie

L'État propose de classer les massifs forestiers à risque incendie en Haute-Loire, et en particulier, dans le Val d'Allier. La commune est concernée pour une grande partie de son territoire. Le classement impliquera la mise en place des obligations légales de débroussaillage. Celles-ci s'appliquent à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier classé. Elles seront placées sous le contrôle des maires pour les terrains bâtis et les voies d'accès.

L'avis de la commune sur ce projet de classement est sollicité.

Le conseil se déclare favorable au classement dans le cadre de la lutte contre l'incendie mais considère que, s'agissant d'une charge supplémentaire, la commune devrait bénéficier d'une aide pour la mise en œuvre du dispositif.

- réunion avec Laurent Bernard, désormais agent de la Région, qui a repris la compétence Natura 2000

Madame le maire et la 1^{ère} adjointe ont rencontré, à sa demande, Laurent Bernard, ancien agent du SMAT, qui travaille désormais pour la Région. Il a annoncé que des fonds seraient disponibles sur des crédits Leader pour lutter contre l'agrostis. Il envisagerait un arrachage mécanique et un broyage. Pour les parcelles très pentues, seul l'arrachage manuel sera possible. Il monte le dossier et tient la commune au courant.

- la **présence d'un maraîcher** le mardi soir sur la place Yves Fournier-Montgieux, est prévue pour les prochaines semaines d'été.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est close à 19 h 15.

